



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 JUIN 2017

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusé- :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2017
2. Discussion et décision sur les projets de rénovation des dépendances de la Ferme Gallay et de l'Auberge communale.
3. Résolutions sur le projet de concept de l'aménagement cantonal 2030 et sur le projet de schéma directeur cantonal 2030.
4. Résolution relative à la nomination des officiers du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge.
5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions
6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 290'000.- pour la réfection du préau de l'école.
7. Informations de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 21h05, suite à l'exposé effectué en préambule par M. Haidinger de Thinka Architecture Studio Sàrl sur le projet de rénovation des Dépendances de la Ferme Gallay. Il excuse l'absence de M. Beausoleil.

1. Approbation du procès-verbal du 9 mai 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Discussion et décision sur les projets de rénovation des dépendances de la Ferme Gallay et de l'Auberge communale.

M. le Maire exprime le désir de l'Exécutif de recevoir de la part du Conseil municipal une indication de direction en ce qui concerne les projets de travaux de rénovation des bâtiments communaux, notamment ceux des dépendances de la Ferme Gallay et ceux de l'Auberge communale, dont il est question depuis de nombreuses années. Conscients que tout ne peut pas être réalisé simultanément, ils souhaitent connaître la priorité à donner à ces dossiers, afin de terminer l'un ou l'autre processus. **M. le Maire** passe la parole à M. Coppo, président de la commission des bâtiments qui s'est réunie le 18 mai dernier.

M. Coppo commence par préciser que la commission n'avait pas en sa possession les mêmes chiffres qui ont été montrés ce soir par M. Haidinger et que, par conséquent, sa prise de position est faussée. Avec cette précaution faite, il donne le préavis de la commission sur le projet présenté en début de soirée :

- elle soutient le principe de rénovation des bâtiments qui sont classés et font partie du patrimoine,
- elle donne la priorité à la création des salles de sociétés et de fête, ainsi qu'à la rénovation de la toiture,
- elle émet une réserve sur la création de nouveaux logements, car elle doute que le coût élevé de ces travaux en vaille la peine.

La discussion s'engage et les divers points suivants sont relevés :

- Il est important de conserver le patrimoine et ne pas le laisser trop se dégrader, au risque d'avoir de gros dégâts supplémentaires et de devenir un danger pour les usagers à proximité.
- Les exigences du Service des Monuments et Sites (CMNS) imposent des opérations onéreuses et **M. Romand** suggère de négocier avec les services de l'État pour demander s'ils y participeraient.
- Les loyers des appartements ne peuvent pas être très élevés en raison des nombreuses nuisances que les locataires devront subir dues à la proximité avec le Poney-Club de Presinge (PCP).
- L'idée est émise d'approcher le propriétaire du PCP pour lui proposer de financer partiellement aussi la création des logements, étant donné qu'ils pourraient certainement intéresser ses employés.
- Pour financer les travaux, un emprunt peut être constitué, mais seulement si des logements sont créés.
- **M. Romand** mentionne qu'il faut aussi considérer l'option de la vente de ce bien classé.
- L'autorisation de construire pour le projet présenté pour les dépendances de la Ferme Gallay est en force alors que celle pour la rénovation de l'Auberge communale a été refusée.

Il est finalement convenu que les commissions des bâtiments et des finances vont travailler ensemble pour établir un programme d'investissements et de rénovation sur les bâtiments communaux à moyen et long termes. Celui-ci sera présenté au Conseil municipal qui pourra se prononcer en connaissance de cause. Une visite des lieux peut également être organisée pour les conseillers.

M. le Maire tient à ajouter que la volonté de l'Exécutif est de sauver le bâtiment des dépendances de la Ferme Gallay, mais qu'il n'a pas d'échéance certaine. Il est d'ores et déjà prévu de sécuriser les lieux dès la fin du chantier du PCP.

3. Résolutions sur le projet de concept de l'aménagement cantonal 2030 et sur le projet de schéma directeur cantonal 2030.

M. le Maire passe la parole à **M. Loup** qui rappelle qu'en 2011, pour la première version de ce projet, la commune avait déjà voté une résolution contenant des remarques, dont la mise à jour 2016 a tenu compte. La commission propose donc de préavisier favorablement ces deux projets, avec cependant deux remarques pour le projet de schéma directeur cantonal 2030.

Aucune question n'étant posée, **M. le Maire** soumet les deux projets de résolutions au vote.

Le Conseil municipal décide par 10 oui soit à l'unanimité :

1. De préavisier **favorablement** le projet de concept de l'aménagement cantonal.

puis

Le Conseil municipal décide par 10 oui soit à l'unanimité :

1. De préavisier **favorablement** le projet de schéma directeur cantonal 2030, sous réserve des remarques suivantes :

Espace rural

CO4 Construire une politique du paysage

A l'instar de nos voisins et en collaboration avec eux (Puplinge, Choulex, Vandoeuvres) nous avons entrepris de développer un réseau agro-environnemental commun. Ceci n'apparaît pas sur le schéma proposé.

CO6 Préserver et reconstituer les continuités biologiques

Il existe un corridor biologique à hauteur du lieu-dit « Le réservoir » situé entre La Louvière et Cara, le long de la frontière. Il mériterait d'être mentionné comme tel.

4. Résolution relative à la nomination des officiers du groupement intercommunal pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres de Presinge et Puplinge.

M. le Maire signale qu'une lettre a été adressée à chaque sapeur-pompier de la compagnie de Presinge pour leur présenter le nouveau groupement intercommunal et pour leur demander d'annoncer leur participation ou leur démission avec un délai au 1^{er} juin. Il en résulte que seuls 3 sapeurs-pompiers continuent dans la nouvelle organisation dont aucun gradé.

La résolution proposée à l'approbation du Conseil municipal de Presinge a déjà été acceptée par celui de Puplinge. Une séance de travail est agendée au 14 juin réunissant des membres de l'Exécutif et du Conseil municipal des deux communes et les commandants des deux compagnies. MM. Carrat et Thorens représenteront Presinge et **M. le Maire** les remercie pour leur implication dans ce dossier.

M. le Maire fait la lecture de la résolution et la soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 1 abstention :

1. De préavisier **favorablement** les nominations suivantes :

Capitaine : M. Laurent RELLSTAB,

Premier Lieutenant : M. Marc AEBY

Lieutenant : M. Tobias LERCH

2. De demander que l'entrée en vigueur de ces nominations intervienne à compter du 1^{er} juillet 2017.

5. Compagnie des sapeurs-pompiers : démissions

Pour faire suite au point précédent, **M. le Maire** annonce le nom des sapeurs-pompiers démissionnaires : Lieut. B. Ackermann, Lieut. G. Queille, Sap. P. Thorens, Sap. A. Hersant, Sap. J. Queille, Sap. S. Beureux, Sap. J. Beureux.

Un courrier a été expédié à tous les habitants de 18 à 30 ans pour les encourager à se rendre à la Journée Portes Ouvertes de la compagnie de Pupliche le 17 juin prochain et à s'engager dans le groupement nouvellement constitué.

Puis, **M. le Maire** porte à la connaissance du Conseil municipal l'existence d'un compte-courant au nom de la compagnie de Presinge dont la destination du solde doit être déterminée. Ce fonds a été alimenté depuis plusieurs années par une contribution annuelle de la commune et par le bénéfice généré par les manifestations communales organisées par la compagnie (Fête nationale, Choucroute, etc..). Il était utilisé pour régler les sorties des sapeurs.

M. Rodrigues da Guerra pense que la somme restante doit être distribuée à chaque sapeur encore présent dans la compagnie, alors qu'une grande partie des conseillers municipaux estime qu'elle doit être versée dans le compte de la nouvelle entité ou, éventuellement selon **M. Romand**, à une œuvre caritative soutenue par la commune de Presinge.

Le capitaine considérant que ce sujet n'a pas à être discuté par le Conseil municipal, aucun accord n'arrive à être trouvé. L'Exécutif reprendra contact avec le capitaine.

M. Carrat assure aux conseillers que cette problématique est peut-être réglée dans les statuts du nouveau groupement.

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 290'000.- pour la réfection du préau de l'école.

M. le Maire rappelle que la commission ad hoc « Réfection du préau » est composée de Mmes Velati Thiriet et Spinedi et de MM. Thorens et Coppo.

Il informe que des travaux ont été ajoutés par rapport au budget d'investissement. Cependant, tous ne sont pas réalisables cette année, en partie en raison du délai référendaire qui ne permet pas de commencer les travaux avant fin août, lorsque les enfants sont de retour à l'école. Par conséquent, ce projet de rénovation se déroulera sur les années 2017-2018.

Mme Velati Thiriet explique alors que la commission a constaté que des travaux annexes importants sont nécessaires pour faire une bonne rénovation du préau. En effet, les canalisations EC sont à changer et pour permettre l'accès aux machines de chantier, une rampe solide doit être réalisée. D'autre part, les barrières n'étant plus conformes aux normes de sécurité, il est de la responsabilité de la commune de les adapter. Enfin, pour que les travaux déjà réalisés soient mis en valeur, les escaliers doivent aussi être rénovés. Ainsi, le bâtiment de l'école sera joli et fonctionnel pour les prochaines années.

Le programme intentionnel est d'entreprendre les travaux préparatoires pour les canalisations à la fin de l'été, de même que la rampe d'accès et le changement des barrières. Le préau en lui-même sera refait pendant les grandes vacances 2018.

M. Ackermann fait remarquer que la barrière entre le préau et l'immeuble Tourelle II est grandement abimée, car les enfants passent régulièrement dessus pour aller récupérer leurs ballons. **M. le Maire** lui assure que celle-ci sera réparée et qu'un portail sera aménagé, afin de permettre de résoudre ce problème récurrent.

M. Bongard exprime sa désapprobation, car il ne voit pas l'utilité de voter un crédit d'ensemble, alors qu'il n'y a pas de détails, de plans, etc. **M. Thorens** lui explique que le but est de bloquer les prix auprès des fournisseurs et d'étaler les travaux sur deux ans.

M. Romand s'interroge si le revêtement choisi est bien le plus adéquat et **Mme Velati** lui répond que les autres matériaux sont non seulement beaucoup plus coûteux à l'achat, mais aussi à l'entretien.

Après avoir rappelé que la délibération ne pourra être validée qu'en septembre et que les premiers travaux se feront pendant les vacances d'automne, **M. le Maire** lit le projet de délibération et le soumet au vote.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 1 non, 0 abstention

1. D'approuver le projet de rénovation du préau de l'école au 4 route de la Louvière, parcelle communale 2606.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de **290'000.- F** afin de permettre l'exécution des travaux.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir ce montant au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous la rubrique 21-331, dès 2019.

7. Informations de la Mairie

Développement villageois

M. le Maire rappelle que l'étude du PLQ est en cours et que, conformément à la nouvelle loi, des ateliers participatifs doivent être organisés, le premier ayant eu lieu le 1^{er} juin 2017. Ce PLQ va engendrer des frais importants pour la commune, notamment en raison de nouvelles exigences de la loi concernant les PLQ qui nécessitent beaucoup d'intervenants en plus des maîtres d'ouvrages, des maquettes etc. En incluant un montant pour les divers et imprévus, le total est devisé à Fr. 445'275.- TTC pour l'ensemble du projet sur 2 ans.

Une délibération relative à l'ouverture d'un crédit devra être votée en septembre, alors que certaines tâches sont déjà engagées, couvertes par le budget 2017 déjà approuvé.

M. Mugny précise encore que dans cette somme globale, Fr. 300'000.- sont pour le PLQ et Fr. 150'000.- pour les honoraires d'assistance à la commune par les architectes. Certaines demandes spécifiques des coopératives seront couvertes par celles-ci.

M. Romand s'étonne de l'écart important entre les estimations de base et le dernier devis et souhaite des explications plus détaillées.

M. Mugny indique que ce sont majoritairement les nouvelles dispositions de la loi relative aux PLQ qui sont en cause, mais propose d'organiser une séance explicative à la commission du développement villageois en présence de nos architectes conseils.

Approbation des comptes des groupements intercommunaux

M. le Maire signale que les comptes 2016 des groupements intercommunaux dont la commune de Presinge fait partie ont été approuvés par les différents comités et qu'ils sont conformes aux chiffres annoncés lors de l'approbation des comptes 2016 de Presinge. Ils sont à la disposition des conseillers municipaux qui désirent les consulter.

Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Maire relève que la procédure habituelle est à suivre si les conseillers souhaitent faire opposition à la décision prise à l'AG de l'ACG du 31.05.17, relative à la subvention de Fr. 5'000'000.- en faveur du Centre Culturel de Châtelaine. Le délai est fixé au 21.09.17. Les documents sous forme électronique leur ont été transmis.

Fête nationale

M. le Maire prend note que les conseillers suivants seront présents lors de cette manifestation : Mme Velati Thiriet, MM. Durafour, Romand, Bongard.

Agenda

M. le Maire laisse les conseillers prendre connaissance des dates proposés pour les séances du conseil municipal pour le deuxième semestre. Les dates suivantes sont approuvées :

- Mardi 12 septembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire
- Mardi 17 octobre à 17h : commission des finances, budget 2018
- Lundi 30 octobre à 20h : conseil municipal, présentation du budget
- Lundi 13 novembre à 19h : conseil municipal, approbation du budget + repas
- Lundi 11 décembre à 20h : conseil municipal, séance ordinaire (si nécessaire)

Budget 2018

Un courrier est remis aux présidents de commissions pour leur demander de rendre leurs propositions de budget 2018 au 1^{er} septembre 2017 au plus tard.

Commission des bâtiments

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que la commission a changé de présidence, actuellement occupée par M. Coppo.

Journal communal

M. Mugny fait remarquer que les délais pour remettre les informations à faire paraître dans les prochaines éditions du journal communal sont le 15 juin pour celle de juin et le 20 août pour celle de la rentrée.

8. Propositions individuelles et questions

M. Thorens annonce que les comptes de la Fondation pour la Petite Enfance de Puplinge sont bouclés et approuvés par son Conseil. Il ajoute encore que pour 2018, les 4 places de crèche sont prises et les places du jardin d'enfant aussi. Il y aura donc un retour financier pour la commune.

M. Coppo récapitule les sujets abordés lors de la séance de la commission des bâtiments du 18 mai 2017 :

- Dépendances de la Ferme Gallay, comme vu précédemment
- Auberge communale
- Cabanon des Bornes (autorisation de construire étant valable jusqu'en août 2017, une demande de prolongation va être déposée). Le projet de création de jardins familiaux est toujours d'actualité
- Rénovation de la Ferme Gallay. Des demandes de devis ont été lancées. Pas de fonds de rénovation existant, ces frais seront à prévoir dans le budget.
- Rénovation du toit du 5 Cordonnières
- Coûts de l'énergie dans les locaux communs du 2-10 Cordonnières
- Rénovation de la toiture du 17-21 Louvière

Mme Spinedi regrette que le journal « Les Nouvelles » ait donné de fausses informations sur la marche des Aînés, car certaines personnes n'ont pu participer à la dernière sortie.

M. Mugny explique qu'il transmet les textes tels qu'ils paraissent dans notre propre journal et il ne peut que regretter que les informations soient transcrites avec des erreurs.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h05.

La secrétaire :